

Parmi les sujets abordés lors de mes derniers vœux il était à nouveau question de la protection du captage. Le processus semble enfin débloqué mais l'affaire progresse lentement. A croire que la certaines administrations attachent peu d'importance à la santé publique. Souhaitons que l'enquête publique, qui accuse un retard d'au moins 2 ans, aura lieu cette année. En attendant nous n'avons comme alternative que continuons d'acheter de l'eau en bouteilles, comme si tous les budgets le permettaient, ou boire l'eau du robinet chargée en produits phyto-sanitaires.

En 2018 nous avons ajourné certains projets car il y avait une incertitude au sujet du budget : le dernier programme de subventions de l'Agence de l'Eau qui est arrivé à terme en 2018 concernait entre autres les subventions pour protection des captages et compte tenu du retard nous n'avons pas pu en bénéficier. Nous avons alors envisagé de devoir payer les compensations agricoles sans bénéficier de subventions, ce qui représente une somme très importante. Heureusement l'Agence de l'Eau vient d'annoncer que ces subventions étaient reconduites mais on ne sait pour combien de temps. Elles sont maintenant de 70% au lieu de 80% mais c'est malgré tout un grand soulagement, à conditions que le processus avance normalement maintenant.

En 2018 nous avons malgré tout réalisé des travaux de rénovation des rigoles rue des Prés. En 2019 nous devrions lancer les investissements suivants :

- Réalisation d'un plateau surélevé rue des Fontenelles
- Mise en place de jeux extérieurs pour enfants sur l'espace vert situé derrière la mairie
- Aménagement piéton rue de la Plaine et entretien de la rue des Vignes

Nous avons mis en place de Zéro Phyto depuis l'année passée, processus rendu obligatoire puisque les communes et les particuliers n'ont maintenant plus le droit d'utiliser les produits phytosanitaires. Aux dernières nouvelles il semble que nous aurions encore le droit d'utiliser du désherbant dans le cimetière seulement. Pour les trottoirs nous avons adopté la solution suivante : coupe de l'herbe en pied de murs et passage d'une balayeuse spéciale pour enlever les semences. Cela génère un surcoût et il faut s'habituer à voir un peu d'herbe repousser entre les 2 passages annuels mais il faut se dire que c'est pour la bonne cause.

Le nombre d'enfants est quasiment le même mais sur les 2 réservations de parcelles communales signées en 2017 une seule vente a abouti. Pour l'instant c'est une chance de moins de voir un jeune couple s'installer au village avec ses enfants.

Dans les pages suivantes vous trouverez un extrait des articles du site internet communal et de la page FaceBook de l'association Ouvrons Vanne. Vous pouvez constater le dynamisme de cette association qui ne ménage pas ses efforts pour dynamiser le village.

Enfin, je vous rappelle l'information parue sur tous les médias : un cahier de doléances est à votre dispositions dans toutes les communes de France. Vanne de déroge pas à la règle et vous pouvez y porter vos doléances pendant les heures d'ouverture de la mairie.

L'équipe municipale se joint à moi pour vous souhaiter une très bonne année 2019